

## Donner à Yel'Kayé : un respect de votre argent

### Qu'est - ce que Yel'Kayé ?

Yel'Kayé est une association permettant à des jeunes de mener, du financement jusqu'à la réalisation, un projet de développement (construction d'écoles) dans les pays les plus pauvres, notamment au Burkina-Faso, en Inde et en Haïti.

### Pourquoi donner à Yel'Kayé ?

Cette association, de par sa petite taille, se veut "humaine" dans ses valeurs. En effet, nous nous engageons officiellement dans le statut de l'association à utiliser la totalité des dons versés à Yel'Kayé dans le chantier lui même. Quoi de plus agréable que de savoir que notre argent n'ira pas dans un financement administratif, mais bien dans le ciment d'une école ?

Comme pour tout don à des associations solidaires, 66% de la somme du don est déductible des impôts.

Exemple : pour un don de 100 euros à Yel'Kayé, la somme dépensée à la fin de l'année par le donateur s'élève à  $100 - [(66/100) \times 100] = 34 \text{ €}$



*Merci ! Barka Wusgo !*

Coupon à retourner à l'adresse : **Yel'Kayé - 17 rue de Fleury - 92140 Clamart** avec votre chèque, pour le reçu.

M. Mme Mlle (en majuscules) .....

Adresse .....

Email : .....

Soutient l'action de Yel'Kayé – Avenir Solidaire par un don de :

- 20€ : une tôle pour le toit
- 75€ : 10 sacs de ciments
- 150€ : 150 parpaings
- Autre : ..... €

NB : 66 % de vos versements à Yel'Kayé – Avenir Solidaire sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 10 % de vos revenus. Un reçu vous sera remis pour tout versement supérieur à 15€ ou sur votre demande.